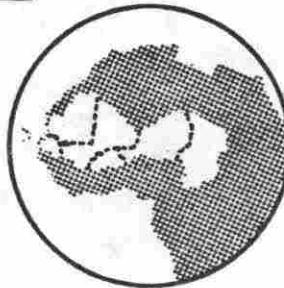


4399

OCDE

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET
DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES



CILSS

COMITÉ PERMANENT INTER-ÉTATS DE LUTTE
CONTRE LA SÉCHERESSE DANS LE SAHEL

CLUB DU SAHEL

SAHEL CR(84)47

DIFFUSION GENERALE

HYDRAULIQUE VILLAGEOISE ET PASTORALE
DANS LES PAYS DU SAHEL

PROJET DE
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU
COMITE RESTREINT CILSS/CLUB DU SAHEL

tenue à l'OCDE, Paris,
les 11 et 12 juillet 1984

Rapporteurs :
Secrétariat du CILSS
Secrétariat du Club
du Sahel

HYDRAULIQUE VILLAGEOISE ET PASTORALE
DANS LES PAYS DU SAHEL
COMITE RESTREINT CILSS/CLUB DU SAHEL

PROJET DE COMPTE RENDU

Du 11 au 12 juillet 1984 s'est tenue à Paris, dans les locaux du Club du Sahel, à l'OCDE, une réunion du Comité Restreint du Secteur Hydraulique.

Le Comité tenait ainsi sa première réunion depuis sa restructuration et son élargissement à certaines compétences non sahéliennes (cf. liste des participants en Annexe I) autour de l'ordre du jour en Annexe II.

Les documents de l'Annexe IV ont guidé les travaux du Comité dont l'essentiel des débats peut être synthétisé comme suit :

I - DESIGNATION DU BUREAU DE LA REUNION

Lors de la première réunion du Comité Restreint, les 27 et 28 juillet 1983, l'ensemble des participants avait retenu M. Abdoulaye Seyga Sow, Directeur de cabinet du Ministère de l'Hydraulique du Sénégal, comme animateur du Comité, les différentes dates et lieux des réunions du Comité devant être programmées en accord avec l'animateur qui en assurerait la présidence et l'animation. Toutefois, les circonstances n'ont pas permis à Monsieur Sow de participer à cette réunion.

En l'absence de M. Abdoulaye Seyga Sow, la réunion des 11 et 12 juillet 1984 a désigné le bureau de séance ci-après :

Président : M. Beidou Bagnan

Rapporteurs : Secrétariat du CILSS,
Secrétariat du Club du Sahel.

II - RAPPEL DU ROLE DU COMITE RESTREINT

Les Secrétariats du CILSS et du Club du Sahel ont fait un rappel rapide de l'historique de la création du Comité Restreint dont le rôle est d'apporter un appui efficace à l'action des deux Secrétariats du CILSS et du Club du Sahel dans le secteur Hydraulique. Le groupe de concertation informel, et devant cependant avoir un caractère officiel, a été restructuré au cours du deuxième trimestre 1983 pour permettre une large contribution des compétences et de l'expérience de la Communauté Internationale.

La réunion, tout en se félicitant de cet élargissement du Comité, a posé le principe de la participation au Comité de certaines organisations intergouvernementales (CEAO, Liptako-Gourma, Conseil de l'Entente, etc.). A cette proposition il a été objecté que l'alourdissement de la structure informelle de concertation risquerait de compromettre son efficacité. Des rencontres élargies des responsables sahéliens de l'hydraulique sont programmées et devraient permettre une confrontation de l'expérience des différentes OIG qui y sont généralement invitées. Le problème du lieu de la réunion (qui se tient à Paris et non sur le terrain, au Sahel) a été également posé. Il a été expliqué que la présente rencontre se tient effectivement à Paris pour une seule et unique raison. A savoir qu'une réunion du Comité Restreint du Secteur Elevage venait de se tenir du 9 au 10 juillet à Paris et que, pour des raisons d'une meilleure intégration de l'hydraulique pastorale (cf. points 5 et 6 de l'ordre du jour) certains participants à cette réunion de l'Elevage devaient apporter leur contribution à la réflexion sur l'Hydraulique ; notamment l'aspect complémentaire de l'hydraulique pastorale et la gestion de l'espace pastoral. Il est évident que, désormais, tout devrait être mis en oeuvre pour permettre aux réunions du Comité de se tenir, autant que possible, au Sahel.

III - EXPLOITATION DES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DES RECENTES RENCONTRES DU SECTEUR

Les préoccupations des différentes réunions, régionales ou nationales, du secteur hydraulique des derniers mois ont essentiellement intéressé les aspects ci-après :

- la participation des populations bénéficiaires au développement du secteur, notamment à la prise en charge et l'entretien des points d'eau ;
- la surveillance des nappes aquifères par la mise en place de structures adéquates ;
- l'utilisation à des fins multiples des points d'eau qui doivent dépasser, partout où cela est techniquement possible, leur seule vocation sociale et devenir un pôle de développement économique de la collectivité rurale ;
- l'aspect sanitaire et la potabilité de l'eau.

3.1 Participation des populations bénéficiaires

La nécessité de la participation des populations bénéficiaires des investissements d'hydraulique rurale relève de deux contraintes essentielles :

- la prise de conscience de ces populations du lien nécessaire à établir entre la potabilité de l'eau et leur santé (50 % des maladies dans nos pays sont d'origine hydrique) et l'hygiène de l'habitat ;

- l'impossibilité, pour la quasi-totalité des administrations sahéliennes, de supporter toutes les charges récurrentes de l'hydraulique rurale. La nécessité de la participation des populations bénéficiaires est désormais admise par tous les pays sahéliens.

La réflexion intéresse actuellement la définition précise des formes et des modalités de cette participation en tenant compte des spécificités socio-culturelles et économiques des différentes populations concernées.

Des expériences de participation sont actuellement en cours dans certains pays sahéliens :

- projet de dernière génération en Haute Volta,
- projets Niger,
- projets Mali, Sénégal.

Des différentes expériences de participation communautaire en cours dans les Etats, des conditions objectives de réussite ont été soulignées par le Comité :

- i) Implication des populations concernées dans le choix des modalités d'exécution des points d'eau.
- ii) Influence de la qualité des équipements sur la participation

En effet, la finition technique des ouvrages (développement de forages par exemple) et la non-fiabilité des moyens d'exhaure peuvent influencer négativement la bonne prédisposition initiale des populations rurales à prendre en charge le fonctionnement et l'entretien des équipements.

- iii) Définition claire des tâches des partenaires

La participation communautaire peut être encouragée par l'établissement d'un contrat :

- rétrocédant l'équipement aux populations,
- définissant les tâches contractuelles de l'administration et des populations bénéficiaires,
- définissant le statut juridique des ouvrages.

Dans la recherche de moyens d'exhaure fiables et performants les résultats du projet d'expérimentation des pompes de la Banque Mondiale/PNUD (1), actuellement en cours, doivent être largement diffusés. Le bulletin du CIEH peut être utilement exploité à cet effet.

Le Comité a toutefois reconnu certaines difficultés et limites à la participation des populations :

- i) Prise en compte du coût de fonctionnement et d'entretien des équipements choisis par les projets. En effet, la moins distance ne doit pas être le seul critère de choix des moyens d'exhaure.
Une analyse du coût de fonctionnement et d'entretien est à prendre en compte dans le choix définitif des équipements.
- ii) Hydraulique pastorale. En hydraulique pastorale, la participation effective des éleveurs-nomades à l'entretien des points d'eau à vocation pastorale est encore incertaine. Aucun pays n'a pu encore faire état d'une expérimentation participative en la matière.

La contribution du CIEH dans l'élaboration de documents de projet en prenant en compte tous les aspects de la participation communautaire a été préconisée.

3.2 Surveillance des nappes

On admet généralement qu'il y a actuellement une adéquation entre les ressources en eaux et les besoins humains et pastoraux. Il n'est cependant pas évident qu'avec la croissance de la demande (besoins humains, pastoraux et la nécessité d'exploiter les nappes à des fins agricoles) les ressources puissent toujours couvrir les besoins. Cela d'autant plus que les multiples déficits pluviométriques enregistrés ces dernières années compromettent gravement le renouvellement des ressources en eau.

Des projets expérimentaux d'évaluation et de suivi des ressources hydrauliques sont actuellement lancés dans certains pays (Haute Volta : "Bilans d'eau" par exemple) mais des actions d'envergure doivent être envisagées pour soumettre une planification effective des besoins en fonction des ressources dont les conditions de renouvellement devront être mieux maîtrisées.

3.3 Rentabilité économique des points d'eau villageois

Bon nombre de points d'eau exécutés en milieu rural ont souvent des débits dépassant de loin les besoins villageois. L'excédent de débits intrinsèques des ouvrages pourrait permettre le développement de la petite irrigation et de l'artisanat autour des points d'eau, si le débit utile des pompes manuelles installées sur ces ouvrages n'était pas très réduit.

(1) Projet de pompes à motricité humaine pour l'alimentation en eau minérale - Tests de laboratoire.

Les installations solaires, du fait des faibles coûts de fonctionnement et des débits d'exhaure nettement plus élevés que les pompes à motricité humaine, devraient constituer une solution d'espoir dans le sens de la rentabilisation économique des investissements. Il faut cependant noter que la plupart des installations solaires en expérimentation au Sahel (Sénégal, Burkina-Faso, Mali, etc.) n'ont pas toujours donné entière satisfaction.

Le problème de la salinisation des sols, les eaux des nappes étant généralement assez chargées, et l'inconnue qui demeure quant à l'évolution des nappes en cas de grandes sollicitations pour l'irrigation font apparaître la nécessité de mener des études plus approfondies sur la question ; dans tous les cas, la vocation de l'hydraulique villageoise doit demeurer prioritairement sociale, l'aspect de la rentabilité économique devant seulement être analysé en fonction des spécificités hydrogéologiques, pédologiques et culturelles des localités.

Des voyages d'études ont été suggérés pour permettre aux Sahéliens de s'enrichir de l'expérience d'autres peuples (Amérique latine, Asie, etc.) en la matière avant la mise en place de quelques opérations expérimentales et démonstratives.

Il faut signaler cependant que, dans le cadre du projet régional majeur de l'UNESCO, des voyages ont été organisés en 1983 en Thaïlande, en Indonésie et en Tunisie pour un échange d'expérience en technologie adaptée du secteur hydraulique. Il est également évident que la rentabilité économique des ouvrages visités n'a pas été la préoccupation essentielle de ces voyages d'études ; mais l'UNESCO, qui a déjà une grande expérience dans l'organisation de ce type d'action, pourrait vraisemblablement apporter une contribution appréciable.

3.4 Aspect sanitaire et potabilité de l'eau

Cet aspect est de plus en plus clairement perçu dans les différents programmes d'hydraulique villageoise ; quelques exemples ont été soulignés par le Comité :

- Haute Volta : Projet USAID dans l'Ouest Volta, comporte un volet sanitaire représentant 15 % du coût du projet.
- Mali : Projet HELVETAS au Mali Sud I, comprenant un volet sanitaire distinct.

Il faut toutefois reconnaître que le besoin exprimé le plus clairement par les populations est essentiellement quantitatif ; l'aspect qualitatif de la desserte en eau n'étant pas toujours bien perçu. Seul un long travail de sensibilisation, de transformation des habitudes et des mentalités peut amener les populations rurales à prendre

conscience de la relation existant entre leur santé et l'eau qu'elles consomment (plus de 50 % d'hospitalisations sont dues à des maladies d'origine hydrique).

La nécessité de cette lente transformation des mentalités explique le déphasage constaté, la plupart du temps, entre les rythme d'exécution des volets d'hydraulique pure et l'action sanitaire d'accompagnement.

Les structures de formation existantes (EIER, ETSHER, etc.) pourraient ouvrir des sections de spécialisation en vue d'assurer la formation complémentaire en hygiène de l'eau aux techniciens et ingénieurs qui y sont formés.

IV - AXES DE PROGRAMMATION SE DEGAGEANT DES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DES DERNIERES REUNIONS

Au regard des principales contraintes analysées plus haut, le Comité Restreint a retenu un certain nombre d'actions concrètes pouvant être synthétisées comme suit :

Participation communautaire

Il est indispensable d'approfondir la réflexion sur la notion de participation des populations bénéficiaires en cernant mieux les différents contenus qui lui sont donné. A cet effet les principaux axes ci-après ont été définis pour guider les actions futures :

- i) préparation d'un document spécifique sur la participation communautaire,
- ii) meilleure diffusion des résultats enregistrés par les projets expérimentaux en la matière dans les Etats,
- iii) conception par le CILSS, et complément du bulletin du CIEH, d'un organe d'information synthétisant périodiquement à l'attention de tous les partenaires du secteur, l'évolution et la mise en oeuvre de la notion participative à travers le Sahel,
- iv) étudier, avec les structures nationales appropriées, les modalités d'une meilleure diffusion de thèmes éducatifs et sensibilisateurs sur l'hygiène de l'eau et de l'habitat. Les circuits de l'enseignement primaire classique, les structures de l'alphabétisation fonctionnelle, des documents publicitaires (films, diapos, etc.) peuvent être utilisés pour atteindre les populations.

Le rôle que peuvent jouer les ONG dans ce travail de sensibilisation à la potabilité de l'eau a été également souligné.

V - ACTIONS EN COURS

Les activités en cours ou programmées pour les prochains mois s'inscrivent parfaitement dans le cadre des principaux axes d'orientation définis. Il s'agit essentiellement de :

5.1 Documents en cours d'élaboration

i) Document bibliographique synthétique

L'élaboration de ce document se fera en trois phases :

- collecte et saisie des documents,
- entrée sur ordinateur des données,
- suivi et mise à jour continu.

Le FAC a souhaité avoir le THESAURUS et le mode d'exploitation du document lorsqu'il sera disponible, afin de pouvoir communiquer régulièrement au centre qui sera chargé de la mise à jour les résumés des nouveaux documents pour intégration et actualisation de la documentation.

ii) Document sur la participation des populations

La nécessité de faire le point des différentes expériences participatives a été soulignée. Ce document analysera les conditions d'une réelle adéquation à rechercher entre les points d'eau et les collectivités utilisatrices ; conditions indispensables à une participation effective des populations rurales aux opérations de développement de l'hydraulique villageoise sahélienne.

Le Comité a été informé que le CIEH met actuellement en place une documentation sur les différentes expériences de participation communautaire.

5.2 Bilan de l'hydraulique rurale au Tchad

L'établissement d'un bilan-diagnostic du secteur hydraulique (villageoise et pastorale) au Tchad, à l'instar de ce qui a été déjà réalisé dans les autres Etats sahéliens, est une urgente nécessité. Les termes de référence préparés à cet effet ont été adoptés par le Comité qui a, d'autre part, été informé des actions d'urgence devant être lancées par certains partenaires de la Communauté Internationale au Tchad.

En effet, le Fonds d'Aide et de la Coopération français (FAC) doit financer dans les prochains mois une mission d'appui à l'Office National de l'Hydraulique Pastorale et Villageoise (ONHPV). L'objectif de cette mission sera d'aider les Autorités tchadiennes du secteur à :

- reconstituer la documentation du Tchad en matière d'hydraulique,
- identifier des actions urgentes du secteur et définir les modalités de mobilisation des moyens financiers nécessaires à leur réalisation.

5.3 Bilan-diagnostic de l'hydraulique pastorale du Sahel

Le dernier sommet des chefs d'Etat et de gouvernement qui s'est tenu en janvier 1984 à Niamey a insisté sur l'urgente nécessité d'entreprendre des actions significatives dans le domaine de l'hydraulique pastorale. Il a été souligné plusieurs fois que l'approvisionnement en eau du bétail constituait, actuellement, un des facteurs limitant la croissance de la production animale. Il apparaît dès lors qu'une politique d'hydraulique pastorale intégrée à une gestion rationnelle de l'espace pastoral (exploitation des points d'eau pastoraux en rapport direct avec les potentialités des pâturages) peut être un élément déterminant de la conservation de l'équilibre écologique et la croissance de la productivité animale du Sahel.

C'est pourquoi le bilan-diagnostic de l'hydraulique pastorale devrait comporter deux phases (régionale et nationale) pour permettre la mise en place d'une stratégie de développement de l'hydraulique pastorale dont la finalité ne peut pas seulement être de fournir de l'eau aux animaux mais de mettre l'eau à leur disposition dans des zones géographiques où ces derniers trouveront également à manger.

La concertation permanente entre techniciens de l'hydraulique, d'une part, et techniciens praticiens de l'élevage, d'autre part, permettra sans doute une meilleure définition de la maille optimale des points d'eau à vocation pastorale. L'analyse de la situation de la desserte en eau du bétail permettra également de souligner la réalisation entre points d'eau à grand débit entraînant de fortes concentrations des animaux et la dégradation très poussée de l'écosystème provoquée par ces derniers. La situation créée autour des stations de pompage du Sénégal et du Niger est édifiante à cet égard.

Il a été convenu que les bilans-diagnostic de l'hydraulique pastorale seraient exécutés conjointement avec ceux de l'élevage par des équipes pluri-disciplinaires.

Une politique de développement de plusieurs points d'eau à débit limité et à entretien plus facile garantirait certainement mieux la sauvegarde de l'équilibre écologique par des concentrations limitées des troupeaux autour de ces points d'eau.

Le Comité a suggéré qu'à l'inverse de la démarche adoptée en hydraulique villageoise, des concertations nationales puissent être organisées dès l'établissement des bilans-diagnostic de l'hydraulique pastorale (cf. termes de référence examinés et adoptés) afin que la réunion régionale puisse être la synthèse des différentes réunions nationales.

La résultante de toutes ces actions devrait être la mise en place d'un système de surveillance de l'évolution des différentes ressources (hydrauliques et fourragères) dont une exploitation rationnelle devrait préserver l'équilibre de l'écosystème.

5.4 Suivi du programme d'hydraulique financé par l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI)

Les efforts déployés par le Secrétariat Exécutif du CILSS en direction des différents partenaires de ce "programme d'urgence" pour activer les procédures de sa mise en oeuvre doivent être poursuivis. Le Comité a, en outre, souligné la nécessité :

- d'une rencontre, au niveau politique, avec la GTZ pour les volets saoudiens ;
- d'une mission du Président en exercice du CILSS auprès des partenaires financiers de l'OCI pour les sensibiliser aux difficultés de procédures rencontrées dans la mise en oeuvre du programme.

5.5 Réunions nationales de concertation

La complémentarité des actions actuellement menées dans les Etats et les objectifs de la Décennie Internationale de l'Approvisionnement en Eau Potable et de l'Assainissement (DIEPA) lancée en 1980 et mise en oeuvre par l'OMS ont été analysés. En effet, dans le cadre de cette décennie, l'OMS finance des ateliers nationaux chargés de définir des plans sectoriels nationaux dont la mise en oeuvre devrait permettre d'atteindre l'objectif de "l'eau pour tous en 1990". Il est évident que les concertations nationales entreprises dans le cadre des activités post-bilans-diagnostics doivent être complémentaires aux activités déjà engagées par les pays dans le cadre de cette décennie. Aussi le contenu des tables rondes nationales programmées devrait être modulé en fonction des spécificités propres à chaque pays.

Outre les concertations nationales qui doivent permettre l'approfondissement de la réflexion sur les principaux obstacles du secteur en vue de leur trouver des solutions nationales appropriées, il est apparu nécessaire de prévoir, dans chaque pays sahélien, des réunions périodiques pour évaluer les progrès enregistrés. Des questionnaires remplis à périodicité régulière permettront de faire la synthèse de la situation de l'hydraulique du Sahel. La programmation des réunions de concertation nationale et périodique doit tenir largement compte des ateliers nationaux prévus par les différents Etats dans le cadre de la DIEPA.

VI - PROPOSITIONS D'ACTIONS A MOYEN TERME

Les propositions d'actions à moyen terme intéressent, outre les différentes réunions périodiques, les aspects suivants :

- Formation à tous les niveaux

- . niveau paysan,
- . niveau moyen,
- . niveau supérieur.

L'inventaire de toutes les institutions sahéliennes de formation du secteur doit être actualisé et un appui doit être apporté aux Etats dans la mobilisation des ressources financières nécessaires à cette formation,

- Inventaire et diffusion des technologies appropriées par les populations dans la perspective de leur participation effective à la mise en place des équipements d'hydraulique villageoise et pastorale. Le bulletin du CIEH pourrait également être exploité pour une large diffusion de ces technologies,

S'agissant de l'identification des consultants sahéliens potentiels pour l'exécution des études du secteur, elles devront être réalisées désormais, autant que possible, conjointement par des Sahéliens et des non-Sahéliens. Pour cet inventaire le Comité a souligné la nécessité de contacter bien sûr les administrations sahéliennes, mais aussi certaines structures spécialisées (la CCGE par exemple) qui doivent disposer de listes élargies de consultants potentiels. Il a été cependant noté que l'utilisation des cadres nationaux fonctionnaires est assez délicate pour des consultations de plus d'un (1) mois de travail effectif. L'épineux problème de la sécurité (assurance et autres..) des consultants sahéliens a également été soulevé. Des solutions correctes doivent être trouvées avant le déplacement du consultant.

VII - PRIORITES, FINANCEMENT ET MODE D'EXECUTION

Les différentes actions définies doivent être hiérarchisées dans l'urgence de l'exécution. Ainsi, les études dont les termes de référence ont été examinés et approuvés par le Comité doivent être réalisées sans délais. Il s'agit de :

- Bilans hydraulique rurale au Tchad,
- Bilans de l'hydraulique pastorale,
- Bibliographie synthétique du secteur,
- Document sur la participation des populations,
- Réunions nationales de concertation,
- Réunions du Comité Restreint hydraulique,
- Suivi du programme OCI.

A moyen terme les actions à entreprendre pourraient être :

- Préparation de cahiers de charge types de projets d'hydraulique villageoise prenant en compte tous les aspects économiques, sanitaires et participatifs.
- En complément des actions entreprises par le projet majeur régional, faire le point des technologies appropriées utilisables par les projets de développement du secteur.
- Analyser avec les structures nationales spécialisées les modalités d'introduction de l'hygiène de l'eau et de l'habitat dans les différents programmes de formation de base.
- Mise en œuvre de projets expérimentaux de petite irrigation et d'irrigation d'appoint à partir de forages villageois dont les débits, après avoir couvert les besoins sociaux et sanitaires, permettent d'envisager une rentabilité économique des ouvrages.

Au niveau des modalités d'exécution des différentes actions, seule la nécessité d'exécuter le bilan de l'hydraulique pastorale en deux phases (phase régionale et phase nationale) a été soulignée, cela devant permettre de faire le point des ressources (hydrauliques et fourragères) de l'ensemble de la zone sahélienne avant d'esquisser des stratégies nationales d'exploitation rationnelle de ces différentes ressources.

Le financement de l'ensemble des actions ne pourra être que conjoint, impliquant plusieurs sources de financement.

ANNEXES :

- I - Liste des participants
- II - Projet d'ordre du jour
- III - Présentation du projet d'ordre du jour
- IV - Documents de référence

A N N E X E S

ANNEXE I

REUNION DU COMITE RESTREINT HYDRAULIQUE RURALE
OCDE, Paris, 11-12 juillet 1984

LISTE DES PARTICIPANTS

- M. Beidou Bagnan
Directeur des Ressources en
Eau
Ministère de l'Hydraulique
et de l'Environnement
B.P. 257
NIAMEY (Niger)
- M. Lamine Kouaté
Directeur général de
l'Hydraulique et de
l'Equipement Rural
B.P. 7025
OUAGADOUGOU (Burkina-Faso)
- M. Charles Diluca
Hydrogéologue
CIEH
B.P. 369
OUAGADOUGOU (Burkina-Faso)
- Mme Krystina Dunska
AGROVET
628 Jacques Cartier
BOUCHERVILLE, Québec
Canada J4B 5L7
- M. Joep Blom
Ministère des Affaires Etran-
gères
DGIS/SMA
Casuariestraat 16
2511 VB LA HAYE (Pays-Bas)
- M. James R. Dickey
Regional Livestock Advisor
Sahel Development Planning
Regional Office
American Embassy
B.P. 34
BAMAKO (Mali)
- M. Dominique Peter
Ministère des Relations
Extérieures - Coopération et
Développement
20, rue Monsieur
75007 PARIS (France)

- Dr. Ibrahima Thiongane Papa
Directeur général de l'Institut Sénégalaïs de Recherches Agricoles (ISRA)
B.P. 3120
DAKAR (Sénégal)
 - M. Yves Garneau
Club du Sahel
OCDE
2, rue André-Pascal
75016 PARIS
 - Dr. Sitta Barry
Responsable de l'Unité Elevage
CILSS
B.P. 7049
OUAGADOUGOU (Burkina Faso)
 - M. Abdou Salam Drabo
Unité de Planification
CILSS
B.P. 7049
OUAGADOUGOU (Burkina-Faso)
 - M. François Kaboré
Hydrogéologue
Hydraulique villageoise et pastorale
CILSS
B.P. 7049
OUAGADOUGOU (Burkina-Faso)

ANNEXE II

REUNION DU COMITE RESTREINT HYDRAULIQUE RURALE

OCDE, Paris, 11-12 juillet 1984

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Désignation du Bureau de la réunion
2. Rappel du rôle du Comité Restreint
3. Exploitation des conclusions et recommandations des récentes réunions dans le secteur de l'Hydraulique Villageoise
4. Axes de programmation se dégageant des conclusions et recommandations ci-dessus
5. Actions en cours
 - Hydraulique Villageoise
 - Hydraulique Pastorale
6. Propositions d'actions à moyen terme
7. Priorités et financement des activités
8. Ressources humaines sahéliennes pour les différents travaux de consultants dans le secteur
9. Divers

ANNEXE III

REUNION DU COMITE RESTREINT HYDRAULIQUE RURALE

OCDE, Paris, 11-12 juillet 1984

ORDRE DU JOUR ADOpte

MERCREDI 11 JUILLET

- 9 h 30 Ouverture de la réunion. Présentation des participants
- 9 h 45 Point 1 :
Election du bureau
- 10 h 00 Adoption de l'Ordre du Jour
- 10 h 15 Point 2 :
Rappel du Comité Restreint et structuration du Comité
- 11 h 00 Point 3 :
Exploitation des conclusions et recommandations des récentes réunions dans le secteur de l'hydraulique
- 12 h 00 Suspension de séance
- 14 h 00 Point 3 (Suite)
- 15 h 00 Point 4 :
Axes de programmation se dégageant des conclusions et recommandations ci-dessus
- 17 h 00 Suspension de séance

JEUDI 12 JUILLET

- 10 h 00 Point 5 :
Actions en cours
- 11 h 00 Point 6 :
Propositions d'actions à moyen terme
- 12 h 00 Suspension de séance

- 14 h 00 Point 7 :
Priorités et financement des activités
- 15 h 00 Point 8 :
Modalités de mobilisation des ressources humaines pour les différents travaux de consultants dans le secteur hydraulique
- 16 h 30 Point 9 :
Divers
- 17 h 00 Clôture des travaux

ANNEXE III

REUNION DU COMITE RESTREINT HYDRAULIQUE RURALE

OCDE, Paris, 11-12 juillet 1984

PRESENTATION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

La réunion prévue du 11 au 12 juillet 1984 doit regrouper des experts sahéliens et non sahéliens du Secteur Hydraulique pour une concertation autour des voies et moyens pouvant contribuer à trouver des solutions adaptées aux principales contraintes actuelles du secteur.

En effet, la Réunion Régionale de synthèse de Ouagadougou en octobre 1983 a souligné les principaux obstacles à un véritable développement de l'hydraulique villageoise au Sahel. Des Recommandations ont été faites pour permettre une solution correcte de ces problèmes.

La Réunion du Groupe Restreint devrait, entre autres, traduire ces différentes recommandations en programme d'action dont la mise en oeuvre par le CILSS et le Club du Sahel viendrait appuyer les efforts des Etats dans la recherche d'une amélioration de la situation de l'alimentation en eau des populations rurales sahéliennes et du cheptel.

1. COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU COMITE RESTREINT

Le Comité Restreint regroupe des compétences sahéliennes et non sahéliennes dont l'expérience et la contribution effective dans la réflexion stratégique du secteur au cours de ces dernières années ont permis, entre autres, un meilleur diagnostic des principales contraintes.

Les participants à ce Comité sont :

1.1 Au niveau sahélien

MM. - Abdoulaye Seyga SOW, Directeur de Cabinet du Ministère de l'Hydraulique du Sénégal.

- Beidou BAGNAN, Directeur des Ressources en Eau au Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement - Niamey/Niger.

- Sitapha TRAORE, Directeur de l'Hydraulique et de l'Energie - Bamako/Mali.

- Lamine KOUATE, Directeur Général de l'Hydraulique et de l'Equipement rural - Ouagadougou/Haute Volta.

- Charles DILUCA , Hydrogéologue au CIEH - Ouagadougou/
Haute-Volta

- François KABORE, Hydrogéologue, CILSS - Ouagadougou/
Haute-Volta, Rapporteur.

1.2 Au niveau de la Communauté Internationale

La contribution des partenaires de coopération du Secteur Hydraulique du Sahel est souhaitée. Ainsi, les compétences ci-après ont pu être désignées pour apporter leurs contributions dans la réflexion stratégique actuellement menée par les Sahéliens.

MM. - P. PELIGRY, CCE

- D. PETER, FAC

- J. DICKIE (USAID)

- Pays-Bas

Mme - K. DUNSKA (ACDI)

M. - Y. GARNEAU, Club du Sahel/OCDE, Paris.

1.3 Mode de fonctionnement

Le Comité Restreint est un groupe informel devant pouvoir se réunir chaque fois que le besoin se fera sentir pour appuyer l'action des Secrétariats du CILSS et du Club du Sahel dans le Secteur Hydraulique. Tout en étant informel, ce groupe de concertation a un caractère officiel pour conférer aux conclusions de ces rencontres le degré d'opérationnalité souhaité tant aux niveaux national que régional. Les participants contribuent à titre personnel et non en tant que représentants de leurs Etats et organismes respectifs.

2. EXPLOITATION DES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DES RECENTES RENCONTRES

La Réunion Régionale de Synthèse des Bilans-Programmes du Secrétariat qui s'est tenue du 3 au 5 octobre 1983, a souligné un certain nombre d'obstacles, dont les grands axes des solutions sont esquissés dans les Recommandations de la Réunion.

Les différentes rencontres (nationales et régionales) qui ont suivi ont également mis l'accent sur ces différentes contraintes et ont, dans certains cas, essayé de trouver des solutions nationales aux problèmes posés en tenant compte des spécificités de ces pays. Les conclusions des Réunions nationales du Niger en novembre 1983 et de la Haute Volta en janvier 1984 indiquent le degré de conscience de tous les partenaires nationaux face aux différents problèmes et les voies préconisées pour un début de solutions appropriées.

La dernière réunion du CIEH, en février 1984 à Yaoundé, a également été l'occasion pour les six pays à la fois Membres du CILSS et du CIEH de se concerter avec d'autres pays non

sahéliens autour des problèmes qui paraissent être communs au développement de l'hydraulique dans ces pays.

3. AXES DE PROGRAMMATION SE DEGAGEANT DES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DES DERNIERES REUNIONS

L'identification des différentes contraintes du secteur ne saurait être une fin en soi. Il est indispensable d'arrêter les axes stratégiques d'intervention et un plan d'action prioritaire dont la mise en œuvre permettrait de lever ces contraintes pour une amélioration significative de l'alimentation en eau des populations.

4. ACTIONS EN COURS

Un certain nombre d'activités actuellement en réalisation constituerait des étapes non négligeables dans la recherche d'un meilleur approvisionnement en eau des populations rurales et de leur cheptel.

4.1 Documents en cours d'élaboration

- Document bibliographique synthétique du secteur

Ce document, dont les frais d'élaboration sont assurés par l'ACDI, devrait permettre de faire le point de l'abondante littérature déjà disponible dans le secteur pour une meilleure définition des études complémentaires qui pourraient sembler nécessaires et de tirer meilleur parti de ce qui existe déjà.

- Document sur la participation des populations

C'est un document devant faire la synthèse des différentes expériences de participation communautaire dans les projets d'hydraulique rurale en cours d'exécution au Sahel. Un projet de termes de référence est soumis à l'appréciation du Comité Restreint.

4.2 Bilan Hydraulique du Tchad

La Recommandation de la Réunion Régionale de synthèse d'octobre 1983 souligne l'urgente nécessité d'établir dans ce pays le bilan diagnostic de l'Hydraulique Rurale. Une première mission pluri-disciplinaire en décembre 1983 avait déjà permis de sensibiliser les autorités tchadiennes aux différentes étapes d'élaboration des bilans-diagnostic des différents secteurs d'activités socio-économiques.

Un projet de termes de référence est également soumis à l'analyse du Comité avant de procéder à l'identification des consultants pour élaborer le bilan-diagnostic avec les cadres tchadiens.

4.3 Bilan-diagnostic de l'Hydraulique Pastorale

Après l'analyse-diagnostic de la situation de l'alimentation en eau des populations rurales sahariennes, l'étape suivante

devrait consister, entre autres, à une analyse de la situation de l'approvisionnement en eau du cheptel du Sahel. Le projet de termes de référence de cette analyse est soumis à l'examen du Comité avant de procéder à la mise en oeuvre du plan d'action.

4.4 Suivi du Programme d'Hydraulique financé par l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI)

La mise en oeuvre de ce programme rencontre d'énormes lenteurs sur le terrain et des suggestions doivent être faites pour relancer ce programme.

4.5 Réunions nationales

La réflexion stratégique amorcée en octobre 1983, au cours de la Réunion Régionale de Synthèse, devrait se poursuivre sur le terrain par l'organisation de rencontres nationales. Ces réunions nationales (ou Tables Rondes) seront l'occasion de concertation entre tous les partenaires nationaux (décideurs politiques, techniciens, administrations locales, autorités coutumières et populations bénéficiaires.....) autour des facteurs limitant et de dégager les solutions appropriées en tenant compte des spécificités de chaque pays. Un calendrier indicatif de la tenue de ces réunions nationales devrait être proposé par le Comité Restreint.

5. PROPOSITIONS D'ACTIONS A MOYEN TERME

Des actions à mener dans le moyen terme doivent être proposées. Dans l'immédiat, il semble nécessaire de faire dans les Etats un inventaire rapide des projets d'Hydraulique Rurale en cours d'exécution afin de mieux apprécier les progrès enregistrés par le secteur au cours des derniers mois. Cet inventaire permettrait également aux partenaires de mieux orienter leurs interventions futures. Il est également attendu Comité Restreint toutes autres propositions d'actions pour le programme des deux secrétariats du CILSS et du Club du Sahel.

Il est nécessaire de procéder à une identification des potentialités en consultants sahéliens du secteur pour participer aux différents travaux.

6. PRIORITES, FINANCEMENT ET MODE D'EXECUTION

Il faudrait établir un ordre de priorité des différentes actions retenues, procéder à la recherche de financements nécessaires et établir un calendrier d'exécution en rapport avec tous les partenaires du secteur.

7. DIVERS

ANNEXE IV

REUNION DU COMITE RESTREINT HYDRAULIQUE RURALE

OCDE, Paris, 11-12 juillet 1984

DOCUMENTS DE REFERENCE

1. Projet d'Ordre du Jour de la réunion
2. Présentation du Projet d'Ordre du Jour
3. Hydraulique Villageoise dans le Sahel - Bilan et Perspectives D(83)207, Synthèse et Annexes
4. Bibliographie des documents CILSS/Club
5. Recommandations de la Réunion Régionale de Synthèse, Ouagadougou (octobre 1983)
6. De l'eau potable pour tous les villages d'Afrique - BURGEAP
7. Termes de référence, document bibliographique de synthèse
8. Compte rendu de la première réunion du Comité Restreint, 27-28 juillet 1983
9. Compte rendu du Comité Restreint sur l'Elevage, 18-19 janvier 1984
10. Projet de termes de référence, Bilan-diagnostic de l'Hydraulique Rurale au Tchad
11. Projet de termes de référence, Bilans-diagnostics de l'Hydraulique Pastorale au Sahel
12. Projets de termes de référence du document Participation des Populations dans le secteur de l'Hydraulique Villageoise